



19 000 SMICARD·E·S

La lecture d'Ulysse est toujours source d'étonnement. Ainsi le petit message sur les mirifiques augmentations salariales de ce mois de juillet, mazette, 1,5 % d'augmentation, nous apprend incidemment que 19 000 collègues vont être concerné·es par un (petit) réajustement des grilles C et B. Réajustement rendu nécessaire par la réindexation automatique du SMIC en raison de l'inflation, cela ferait donc 20 % de collègues scotché·es au SMIC (avant prime).

Y'a comme un problème, non !?

Pas la peine de nous tartiner avec « l'attractivité » si travailler à la Dgfiip ne paye pas. Et ce n'est pas les 5 points d'indice pour tout le monde au premier janvier qui changeront la donne.

La CGT exige 10 % de revalorisation du point d'indice et un rehaussement des grilles de l'ordre de 49 points d'indice pour toutes et tous.



PRIMES VS GRILLES

Comme dans le privé, l'État employeur préfère compenser la hausse du coût de la vie par des primes ponctuelles. Une prime de pouvoir d'achat allant jusqu'à 800 euros bruts sera ainsi versée avant fin 2023 à l'ensemble des agent·es dont la rémunération est inférieure à 3 250 euros bruts (après primes ?!). Cela concerne environ la moitié des agent·es de la fonction publique.

La prime est ponctuelle, elle n'a pas vocation à être reconduite, à la différence d'une augmentation du point d'indice ou d'une hausse des grilles. La construction de nos rémunérations aujourd'hui repose déjà beaucoup trop sur les primes.

Principale conséquence, les pensions de retraite sont en baisse ! Dans son dernier rapport annuel, le Conseil d'orientation des retraites (COR) revient sur les conséquences de la non-intégration des primes dans le calcul des retraites des fonctionnaires. La baisse du montant des pensions observée au cours

de ces dernières années s'explique en effet par l'accroissement de la part des primes dans notre rémunération.

AUGMENTATION A+++

Cette question des rémunérations a été tranchée très favorablement pour les A++.

Un article de Médiapart fait la lumière sur le traitement de faveur réservé aux hauts fonctionnaires. L'article est judicieusement intitulé « les hauts fonctionnaires profitent d'une hausse vertigineuse de leurs rémunérations ». Effectivement, ces « déjà bien dotés » ont eu 23 % d'augmentation début 2023 !

Que cette douceur soit octroyée pour faire avaler la réforme des grands corps de l'État laisse quand même un fort sentiment de malaise. Et ce n'est pas uniquement en primes, ce sont aussi les grilles qui sont refondées, donc leurs futures retraites. Comme quoi, c'est possible.

Par mesure d'équité et de justice sociale, demandons 23 % d'augmentation pour tous les fonctionnaires.

ÇA VOUS RAPPELLE QUELQUE CHOSE ?

Au premier janvier 2023, un Guichet Unique a remplacé les CFE (Centres de Formalités des Entreprises) pour toutes les formalités administratives des entreprises. Toutes ces informations passent désormais par un portail en ligne, unique, géré par l'INPI. Les infos sont transmises ensuite à l'INSEE qui a en charge la gestion du répertoire des entreprises ainsi qu'aux valideurs (Greffes et chambres des métiers). Une fois la formalité validée et traitée, l'information redescend vers l'URSSAF ou les Impôts (SIE).

Sur le papier, formidable idée mais évidemment sur le terrain, la bonne idée s'est transformée en cauchemar !

Calendrier contraint, gains de productivité anticipés, cafouillages techniques, baisse de subventions de l'État entraînant des licenciements chez les partenaires... le fiasco est au Rdv ! L'INPI a été obligé de recruter en toute urgence du personnel via un prestataire externe... mais qui n'y connaît rien, forcément. Résultat, c'est le bazar ! Des entreprises n'arrivent pas à s'immatriculer pendant que d'autres ont plusieurs SIREN. Les collègues de l'INSEE subissent une pression incroyable et comme mesure d'urgence, l'INSEE recrute des contractuel·les, ce qui accroît la pression sur les sachant·es qui doivent les former.

[L'intersyndicale CGT – SUD INSEE réclame un plan d'urgence.](#)